

Pourquoi entrer à la résidence ?

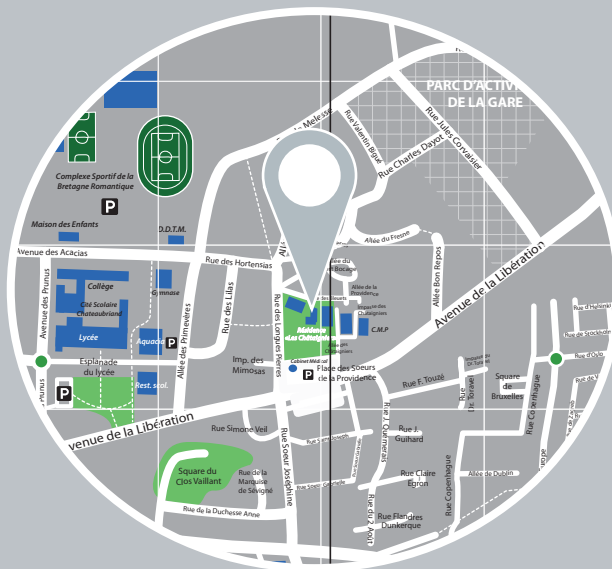
Envisager l'entrée dans l'établissement est une nouvelle étape, mais si vous prenez la décision de venir habiter à la résidence :

- ✓ Vous vous libérez des contraintes matérielles de tous les jours (courses, préparation des repas...).
- ✓ Vous êtes en sécurité car du personnel répond à vos demandes 24h/24.
- ✓ Vous continuez et élargissez votre vie sociale en rencontrant d'autres habitants de la résidence et en découvrant de nouvelles activités...
- ✓ Vous avez accès aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et vous participez à des activités extérieures.
- ✓ Vous recevez, sans contraintes, votre famille et vos amis dans votre appartement.
- ✓ Vous pouvez garder votre médecin ou votre infirmière.



A la différence d'une maison de retraite, la résidence vous offre des **appartements individuels** permettant de préserver votre intimité et votre liberté. Au sein des appartements **vous pouvez ainsi vivre comme vous le souhaitez.**

Contactez-nous



Adresse :

3, allée des Châtaigniers
35270 Combours

Téléphone :

02.99.73.11.53

Mail :

residence_leschataigniers@combours.com

Site internet :

www.combours.bzh

Horaires

Lundi au vendredi :

9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

Résidence «Les Châtaigniers»




Combours

Résidence Les Châtaigniers

3 allée des Châtaigniers - 35270 Combours

Tél. : 02.99.73.11.53

Mail : residence_leschataigniers@combours.com

Site internet : www.combours.bzh



La résidence

Son fonctionnement

Ses services



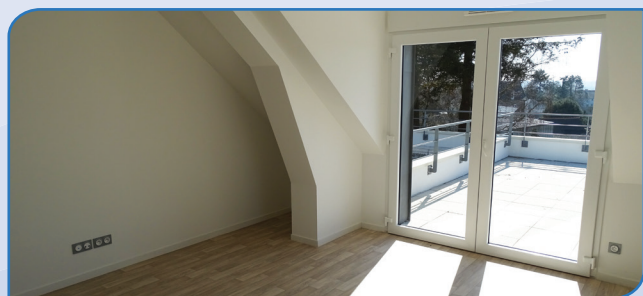
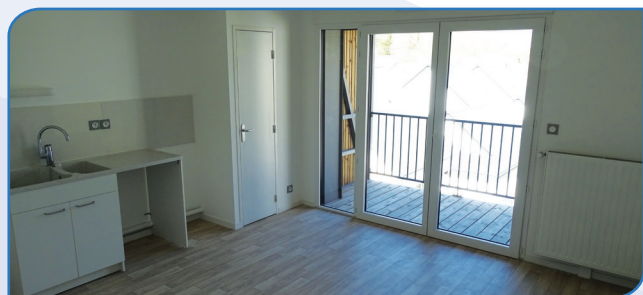
S'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans.

La résidence se compose actuellement

- ✓ d'un pôle accueil-restauration.
- ✓ et de 63 appartements (T2 ou T3) répartis au sein de trois immeubles allant de 40 à 60 m².

Chaque appartement comprend :

- ✓ Une entrée.
- ✓ Une pièce «Cuisine - Séjour - Salon».
- ✓ Une ou deux chambre(s), suivant le logement.
- ✓ Une salle d'eau à l'italienne.



Comment fonctionne la résidence ?

- ✓ La résidence est surveillée 24h/24.
- ✓ Le tarif du loyer varie suivant l'appartement occupé (au m²).
- ✓ Les charges concernant l'eau, l'électricité, le gaz et l'entretien de l'appartement sont à la charge du résident.
- ✓ Les frais de séjour comprennent les repas



Prix mensuel «pension complète» : à partir de 1 350 € par mois (loyer + charges + repas + téléalarme).

Des formules «demi-pension» sont possibles (petit-déjeuner et repas du soir non obligatoires).

Prise en charge financière

La location d'un appartement peut ouvrir des droits APL (Allocation Logement), uniquement sur la partie «loyer» des frais de séjour.

Vos interlocuteurs

- ✓ Une directrice vous accueille, vous informe, vous conseille et se charge de la mise en place de l'attribution des appartements avec la vice-présidente.
- ✓ Une équipe d'agents
 - 2 cuisiniers
 - 7 agents chargés du fonctionnement et de la surveillance de l'établissement.
- ✓ Les autres partenaires Services d'aide à domicile, services de soins, médecins...

Un logement privatif avec services

Les repas

- Petit-déjeuner servi dans les appartements à partir de 7h30.

- Repas du midi et du soir dans la salle de restauration.

- Préparation sur place des repas, à partir de produits frais et locaux.

Des personnes âgées extérieures à la résidence, peuvent prendre le repas du midi à la résidence, sur réservation.

✓ Le portage de repas en appartement, en cas d'incapacité temporaire.

La télésurveillance

Une montre de télésurveillance est mise à la disposition de chaque résident.

Des animations

- Un planning mensuel d'activités
- Atelier mémoire
- Gymnastique douce
- Jeux de société, Loto
- Artistes (musicien...)
- Sorties cinéma / restaurant
- Célébration de la messe

